

No. 433

---

**UNITED STATES OF AMERICA  
and  
CANADA**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to  
co-operation in dealing with problems of the transition  
from war to peace. Ottawa, 7 and 15 May 1945**

*Official text: English.*

*Filed and recorded at the request of the United States of America on 26 March 1952.*

---

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
et  
CANADA**

**Échange de notes constituant un accord relatif à une co-  
opération en vue de résoudre les problèmes posés par  
le passage de l'état de guerre à l'état de paix. Ottawa,  
7 et 15 mai 1945**

*Texte officiel anglais.*

*Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 26 mars  
1952.*

No. 433. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT<sup>1</sup> BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND CANADA RELATING TO CO-OPERATION IN DEALING WITH PROBLEMS OF THE TRANSITION FROM WAR TO PEACE. OTTAWA, 7 AND 15 MAY 1945

---

I

*The American Ambassador to the Acting Secretary of State for External Affairs*

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, May 7, 1945

No. 320

Sir :

Under the Hyde Park Declaration of April 20, 1941,<sup>2</sup> measures were taken to make the most prompt and effective utilization of the productive facilities of the United States and Canada for wartime purposes. As the period of reconversion approaches, the Government of the United States has given consideration to the continuance of cooperative measures. It believes that these measures apply as a matter of course to the Pacific War and it has noted that the Declaration itself contains no termination date, specific or implied. Accordingly, under the instructions of my Government, I have the honor to propose that the general principles of the Hyde Park Declaration be continued on a fully reciprocal basis for the remainder of the war and that the same spirit of cooperation between the two countries should characterize their treatment of reconversion and other problems of mutual concern as the transition to peacetime economy progresses.

Consequent upon the degree of integration resulting from our wartime measures of cooperation in the economic field, numerous specific problems will

---

<sup>1</sup> Came into force on 15 May 1945 by the exchange of the said notes.

<sup>2</sup> United States of America : *Department of State Bulletin*, Apr. 26, 1941, p. 494.

N<sup>o</sup> 433. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD<sup>1</sup> ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA RELATIF À UNE COOPÉRATION EN VUE DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES POSÉS PAR LE PASSAGE DE L'ÉTAT DE GUERRE À L'ÉTAT DE PAIX. OTTAWA, 7 ET 15 MAI 1945

[TRADUCTION<sup>2</sup> — TRANSLATION<sup>3</sup>]

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au  
Secrétaire d'État intérimaire aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 7 mai 1945

No. 320

Monsieur,

En vertu de la Déclaration de Hyde-Park du 20 avril 1941, des dispositions ont été prises pour utiliser le plus promptement et le plus efficacement possible les moyens de production des États-Unis et du Canada pour les besoins du temps de guerre. Comme la période de réadaptation approche, le Gouvernement des États-Unis a envisagé la continuation des mesures de collaboration. Il croit que ces mesures s'appliquent tout naturellement à la guerre dans le Pacifique, mais il a constaté que la déclaration proprement dite n'en indique, ni explicitement ni implicitement, la date de cessation. En conséquence, pour faire suite aux instructions de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que les principes généraux de la Déclaration de Hyde-Park soient maintenus sur un pied d'absolue réciprocité jusqu'à la fin de la guerre et que les deux pays entretiennent le même esprit de collaboration dans leur façon de traiter la réadaptation de l'industrie et les autres problèmes d'intérêt mutuel, à mesure que ce poursuivra la transition de l'économie du temps de guerre à l'économie du temps de paix.

Par suite du degré d'intégration résultant de nos mesures de collaboration dans le domaine économique en temps de guerre, de nombreux problèmes parti-

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 15 mai 1945 par l'échange desdites notes.

<sup>2</sup> Traduction du Gouvernement canadien.

<sup>3</sup> Translation by the Government of Canada.

arise from time to time. One such problem to which urgent attention is being given is the reconversion of industry to the maximum extent compatible with vigorous prosecution of the war against Japan. The problem is particularly urgent from the viewpoint of the United States because the Hyde Park Declaration was implemented in large part by the equal application to Canada of domestic procedures in respect of priorities and allocations.

It is evident that during this initial phase of reconversion, priorities administered by the respective control agencies of the two governments are of the utmost importance to industries seeking to prepare for normal trading conditions. In response to informal inquiries received from Canadian officials in Washington and on condition of reciprocity, particularly where Canada is a principal supplier of materials needed for reconversion and civilian production, the Government of the United States would be prepared to implement the following principles as regards requirements which Canadian industry may desire to fulfil in this country for reconversion purposes :

1. The application of the priorities powers towards Canadian requirements should be as closely parallel to the application to the same powers toward domestic requirements as is practicable.
2. Canada should, in general, be given priorities assistance only of a character and to an extent parallel to priorities assistance given similar requirements in the United States, including any machinery needed for immediate reconversion. To the extent, however, that components could be obtained by Canada without benefit of priorities assistance, no objection could be made to more rapid reconversion activities in Canada.
3. Assistance should be given to Canadian companies through their priorities officer to grant automatic AA-4 priorities and firm CMP allotments to manufacturing concerns producing less than \$50,000 of product per quarter, similar to such assistance granted domestic small firms. Similarly, the rating privileges of Pri. Reg. 24 and L-41, as they may be amended, should be available to Canadian applicants.
4. It is recognized that complete parallelism of revocation and relaxation of orders between the United States and Canada is not possible because of the differences in the situations in the two nations. However, an effort should be made, in conjunction with the Canadian authorities, to reach the greatest parallelism possible. If it should become necessary for Canada to relax their orders more rapidly than the United States, in no case should priorities assistance be given to a Canadian manufacturer to make civilian goods which are prohibited in this country by War Production Board order.

culiers se poseront de temps à autre. L'un de ces problèmes qui fait l'objet d'une attention constante est celui de la réadaptation de l'industrie dans toute la mesure compatible avec la vigoureuse poursuite de la guerre contre le Japon. Les États-Unis jugent ce problème d'autant plus urgent que la Déclaration de Hyde-Park a été rendue effective en grande partie par l'application au Canada des mesures nationales qui ont été prises en matière de priorités et de répartitions.

Il va sans dire que durant cette phase initiale de réadaptation, les priorités appliquées par les services de contrôle respectifs des deux gouvernements ont une extrême importance pour les industries qui se préparent à faire face à des conditions de commerce normales. Pour répondre aux demandes officieuses des autorités canadiennes à Washington et sur une base de réciprocité, surtout là où le Canada est le principal fournisseur des matières requises pour la réadaptation et la production civile, le Gouvernement des États-Unis est disposé à appliquer les règles suivantes lorsqu'il s'agira de produits que l'industrie canadienne peut désirer se procurer dans notre pays pour fins de réadaptation :

1. L'application des cotes prioritaires aux besoins du Canada devra correspondre aussi étroitement que possible à leur application à nos besoins nationaux.
2. En général, l'aide prioritaire dont le Canada bénéficiera devra être d'une nature et d'une importance analogues à celle qui est accordée dans le cas de besoins similaires aux États-Unis, y compris le besoin de machines nécessaires à une réadaptation immédiate. Toutefois, dans la mesure où le Canada pourra se procurer des pièces sans réclamer le bénéfice des priorités, il ne sera fait aucune objection à ce que la réadaptation suive au Canada une marche plus rapide.
3. L'aide accordée aux sociétés canadiennes par l'intermédiaire de l'autorité qui leur assigne les priorités devra comporter l'octroi de priorités AA-4 automatique et d'attributions fermes CMP aux établissements dont la valeur trimestrielle de fabrication est inférieure à \$50,000, sur une base semblable à celle de l'aide accordée aux petits établissements des États-Unis. De même, les privilèges de classement prévus par les règlements de priorité 24 et L-41, tels qu'ils pourront être modifiés, devront pouvoir s'appliquer aux requérants canadiens.
4. Il est admis qu'il est impossible de réaliser un parallélisme parfait, lorsqu'il s'agit de révoquer ou de mitiger des ordonnances aux États-Unis et au Canada, parce que les situations ne sont pas les mêmes dans les deux pays. Toutefois, on devra s'efforcer, de concert avec les autorités canadiennes, de réaliser la plus grande mesure possible de parallélisme. Si le Canada doit mitiger ses ordonnances plus rapidement que les États-Unis, nul manufacturier canadien ne devra bénéficier d'une priorité lui permettant de fabriquer des articles civils dont la fabrication est interdite dans notre pays par le *War Production Board*.

While the problem of reconversion of industry is the first of the problems which my Government believes it mutually desirable to consider under the principles of the Hyde Park Declaration, other problems will shortly arise. The Canadian Ambassador's note, no. 156,<sup>1</sup> of April 30 to the Secretary of State regarding the disposal of surplus war-like stores arising from orders placed by either government in the other country may, when the dimensions of the subject become more clearly defined, provide an instance in which my Government will seek the favorable consideration of your Government under the Hyde Park principles. Other questions will inevitably arise in connection with the relaxation of wartime controls affecting trade, such as the War Exchange Tax and procedures applicable to exports to the other American republics.

In his statement on the initial period of reconstruction presented to Parliament by the Minister of Reconstruction last month, the Minister referred to the great wartime increase in the output and exchange of goods which was dependent on close collaboration among the Governments of the British Commonwealth and of the United States. He stated that postwar collaboration along equally bold and imaginative lines was essential in the interest of expanded world trade. At Washington on March 13, 1945, a similar statement was made by Prime Minister King and by the late President Roosevelt in regard to the problems of international economic and trading policy.

In view of the high degree of economic interdependence of the Canadian and American economies, the Government of the United States desires to assure the Government of Canada that it will consider and deal with the problems of the transition from war to peace in the spirit of the Hyde Park Declaration which gave rise to such successful cooperation for war purposes. My Government would greatly appreciate a similar assurance on the part of the Canadian Government, together with an expression of its views on the principles which the United States Government would be willing to apply in the initial problem of the reconversion of industry.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Ray ATHERTON

The Right Honorable  
The Acting Secretary of State for External Affairs  
Ottawa

<sup>1</sup> Not printed by the Department of State of the United States of America.

Quoique la réadaptation industrielle soit, de l'avis de mon Gouvernement, le premier des problèmes à envisager mutuellement en vertu des principes de la Déclaration de Hyde-Park, d'autres problèmes surgiront dans un avenir rapproché. Il est possible que la note n° 156<sup>1</sup> que l'Ambassadeur du Canada a adressée au Secrétaire d'État, le 30 avril, relativement à la liquidation de l'excédent d'approvisionnements assimilables aux fournitures de guerre ressortissant aux commandes passées par l'un ou l'autre gouvernement dans l'autre pays, fournisse à mon Gouvernement, lorsque l'ampleur du sujet sera mieux définie, l'occasion de solliciter l'attention favorable de votre Gouvernement dans le cadre de la formule de Hyde-Park. D'autres questions surgiront inévitablement au sujet de la mitigation des restrictions du temps de guerre imposées au commerce, telles que la *War Exchange Tax* et les formalités relatives aux exportations vers les autres républiques américaines.

Dans la déclaration qu'il a faite le mois dernier au Parlement sur la période initiale de reconstruction, le Ministre de la Reconstruction a mentionné l'accroissement considérable de la production et des échanges de marchandises en temps de guerre qui dépendait de l'étroite collaboration entre les Gouvernements du Commonwealth et des États-Unis, et il a signalé la nécessité après guerre d'une collaboration non moins ferme et non moins hardie afin d'accroître le commerce mondial. A Washington, le 13 mars 1945, le Premier ministre King et feu le Président Roosevelt se sont exprimés dans le même sens relativement aux problèmes de politique économique et commerciale internationale.

Étant donné le haut degré d'interdépendance que présentent l'économie du Canada et celle des États-Unis, le Gouvernement des États-Unis désire assurer le Gouvernement du Canada qu'il envisagera et traitera le problème de la transition du temps de guerre au temps de paix dans l'esprit de la Déclaration de Hyde-Park, qui a donné lieu à une si fructueuse collaboration pendant la guerre. Mon Gouvernement serait très sensible à une assurance analogue de la part du Gouvernement canadien, en même temps qu'à l'expression de sa manière de voir sur les principes que le Gouvernement des États-Unis serait disposé à appliquer au problème initial de la réadaptation industrielle.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Ray ATHERTON

Au Très Honorable Secrétaire d'État  
intérimaire aux affaires extérieures  
Ottawa

<sup>1</sup> Non publiée par le Département d'État des États-Unis d'Amérique.

## II

*The Acting Secretary of State for External Affairs to the American  
Ambassador*DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
CANADA

Ottawa, May 15, 1945

No. 48

Excellency :

The Government of Canada welcomes the assurance of the Government of the United States, contained in your note No. 320 of May 7th, that it will consider and deal with the problems of the transition from war to peace in the spirit of the Hyde Park Declaration which gave rise to such successful co-operation for war purposes.

The Canadian Government agrees that post-war collaboration along bold imaginative lines is essential in the interests of expanded world trade.

The Government of Canada on its part desires to assure the Government of the United States that the same spirit of co-operation, which was manifested in the Hyde Park Declaration, will characterize the Canadian Government's consideration and treatment of the problems of the period of transition which are of mutual concern.

The principles which the Government of the United States would be willing to apply on condition of reciprocity in the initial problem of the reconversion of industry are acceptable to the Canadian Government. The Canadian Government believes indeed that the principles proposed will minimize for both Governments the difficulties of reconversion.

The Canadian Government assumes that "the condition of reciprocity" implies a continued adherence to the principle of reciprocity followed throughout the war when both Governments have made allowance for the difference in the conditions existing and in the methods of control adopted in the two countries.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

Brooke CLAXTON  
Acting Secretary of State for External AffairsHis Excellency  
The Honourable Ray Atherton  
Ambassador of the United States of America  
United States Embassy  
Ottawa



## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 15 mai 1945

N° 48

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Gouvernement canadien accueille avec satisfaction l'assurance, formulée dans votre note n° 320 du 7 mai, que le Gouvernement des États-Unis envisagera et traitera les problèmes de la transition du temps de guerre au temps de paix dans l'esprit de la Déclaration de Hyde-Park, qui a donné lieu à une si fructueuse collaboration pendant la guerre.

Le Gouvernement canadien convient de la nécessité après guerre d'une collaboration ferme et hardie afin d'accroître le commerce mondial.

Pour sa part, le Gouvernement du Canada désire assurer le Gouvernement des États-Unis qu'il envisagera et traitera les problèmes de la période de transition, qui sont d'un intérêt mutuel, dans l'esprit de collaboration dont témoigne la Déclaration de Hyde-Park.

Le Gouvernement canadien agrée les principes que le Gouvernement des États-Unis est disposé à appliquer, sur une base de réciprocité, au problème initial de la réadaptation industrielle. Il a la ferme conviction que les principes proposés atténueront pour les deux Gouvernements les difficultés de la réadaptation.

Le Gouvernement canadien suppose que « la condition de réciprocité » implique le maintien du principe de réciprocité appliqué pendant toute la durée de la guerre, alors que les deux Gouvernements ont tenu compte de la différence qui marquait la situation et les modes de régie respectifs des deux pays.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Brooke CLAXTON

Son Excellence  
l'Honorable Ray Atherton  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ambassade des États-Unis  
Ottawa

